



LA DIRECTRICE ADJOINTE DE CABINET

Nos Réf. : ACP/2018/7865/C

Paris, le - **6 MARS 2018**

Monsieur le Délégué fédéral,
Messieurs les Secrétaires généraux,

Lors de l'audience du 16 janvier dernier consacrée au dossier du Tripode, vous avez fait état de difficultés rencontrées par certains agents relativement à la mise en œuvre de l'allocation de cessation anticipée d'activité créée par le décret n° 2017-435 du 28 mars 2017. Vous m'avez indiqué que certains bénéficiaires potentiels de cette allocation ne disposeraient pas de toutes les données nécessaires pour arbitrer en connaissance de cause entre le maintien en activité et le bénéfice de la mesure.

En premier lieu, les services de ressources humaines disposent, à l'appui de leur démarche d'information des bénéficiaires potentiels de l'allocation, d'une fiche de renseignement sur l'ASCAA. Le guide questions/réponses, directement adressé aux anciens personnels du Tripode afin de les informer sur leurs droits, prend également en compte ces éléments.

Compte tenu de vos remarques, ce fond documentaire a été adapté, afin d'inclure des éléments d'information relatifs à la durée d'assurance et à ses effets en terme de décote et de surcote qui pourront être ainsi précisés lors des entretiens avec les agents. Il a également été complété d'exemples illustrant concrètement les principaux cas de figure dans lesquels peuvent se trouver les intéressés. L'actualisation de ces documents sera diffusée très prochainement.

Dans l'immédiat, les personnes dont vous m'avez rapporté les difficultés peuvent directement s'adresser au service des retraites de l'Etat.

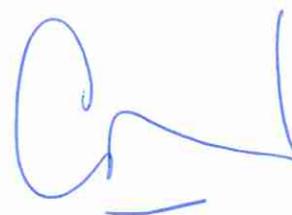
M. François-Xavier FERRUCCI
Délégué fédéral - Fédération Solidaires finances
M. Alexandre DERIGNY
Secrétaire général - Fédération des finances CGT
M. Philippe GRASSET
Secrétaire général - Fédération des finances FO
M. Denis GREGOIRE
Secrétaire général - Fédération CFDT des finances
M. Luc DOUMONT
Secrétaire général - Fédération des finances UNSA
M. Stéphane MARSEILLE
Secrétaire général - Fédération des finances CFTC

Pour cela, elles doivent écrire au point de contact suivant, bureau.sre1c@dgfip.finances.gouv.fr, avec copie à leur gestionnaire de RH de proximité habituel, en précisant comme objet de leur demande « demande d'entretien Retraite et ASCAA ». Selon le souhait de l'agent, l'entretien pourrait se dérouler par téléphone, par mail ou en présentiel dans les locaux du SRE.

Le rendez-vous sera d'autant plus pertinent et permettra de répondre de façon claire aux interrogations que les personnes concernées préciseront le champ de leurs questions dans le message de prise de rendez-vous.

Les services ressources humaines concernés ont été informés de cette procédure spécifique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué fédéral, Messieurs les Secrétaires généraux, à l'expression de ma considération la meilleure.



Justine COUTARD

Copie :

M. Alain PIAU, Chef du service des retraites de l'Etat